

DECLARATION COMMUNE

1. M. Jean-Pierre JATON et les quatre autres membres de la Municipalité de St-Sulpice (M. Alain CLERC, syndic, Mme Anne MERMINOD, MM Pierre-Yves BRANDT et Marcel PANZERA) ont été divisés par un important conflit au cours des derniers mois. A la faveur du processus de médiation qui a été initié sous l'autorité du Conseil d'Etat, par Mme la Préfète du district de Lausanne Clarisse Schumacher Petoud, les intéressés sont parvenus à mettre un terme à l'ensemble des différends qui les divisaient.
2. La Municipalité prend acte de la conclusion générale du rapport établi par le groupe IMPACT, mandaté par le Conseil d'Etat, selon laquelle : «*Aucun agissement relevant du harcèlement psychologique ne peut être imputé à M. Jean-Pierre JATON*». Les accusations de mobbing ont été écartées. M. Jean-Pierre Jaton a agi de manière professionnelle dans le cadre de sa fonction.
3. Au vu des éléments mis en lumière par l'enquête administrative, la Municipalité admet qu'il ne se justifiait pas de demander la démission ni la révocation de M. Jean-Pierre JATON. La Municipalité décide dès lors de retirer la requête qui a été déposée auprès du Conseil d'Etat et renonce de ce fait aux demandes de complément d'enquête. Elle invite dès lors le Conseil d'Etat à mettre un terme définitif à la procédure en cours.
4. Pour sa part, M. Jean-Pierre JATON décide de quitter sa fonction de Conseiller municipal. Il mettra un terme à son activité le 31 juillet 2017.

La Municipalité relève que M. Jean-Pierre JATON a œuvré pendant plus de dix années en qualité de Conseiller municipal. A ce titre, il a eu la responsabilité de plusieurs dicastères, en particulier de la police des constructions et de l'aménagement du territoire. La Municipalité salue l'engagement sans faille et la rigueur dont M. Jean-Pierre JATON a fait preuve au cours de ces années.

5. La Municipalité regrette vivement l'impact médiatique qui a été donné à cette affaire qui a fortement affecté M. Jean-Pierre JATON, tant à l'égard de sa réputation, de son honneur que sur le plan de sa santé. Ils regrettent également l'impact que cette affaire a eu sur sa famille.

Fait en trois exemplaires à Lausanne le 7 juillet 2017

La Municipalité de St-Sulpice :

Le syndic :

Le secrétaire municipal :

Alain Clerc

Nicolas Ray

M. Alain Clerc :

M. Jean-Pierre Jaton :

Mme Anne Merminod :

M. Marcel Panzera :

M. Pierre-Yves Brandt :